



Traité Brakhot

Michna 3 - Chapitre 2

הקורא את שמע ולא השמיע לאוזנו, יצא; רבי יוסי אומר, לא יצא. קרא ולא דיקדק באותותיה, רבי יוסי אומר, יצא; רבי יהודה אומר, לא יצא. הקורא למפרע, לא יצא. קרא וטעה, חוזר למקום שטעה.

Celui qui récite le Shema' mais pas de façon audible à ses oreilles, a rempli son devoir; Rabbi Yossé dit, il n'a pas rempli son devoir. Celui qui a récité [le Shema'] sans articuler les lettres, Rabbi Yossé dit, il a rempli son devoir ; Rabbi Yéhoudah dit, il n'a pas rempli son devoir. Celui qui récite [le Shema'] incorrectement [litt: à l'envers/à rebours], n'a pas rempli son devoir. Celui qui a récité [le Shema'] et s'est trompé, doit reprendre à l'endroit où il s'est trompé.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

